

Le sommaire de ce numéro traduit les aspects très diversifiés de l'intervention du ministère de la culture notamment en matière d'aménagement du territoire et de transmission de la mémoire.

L'aménagement culturel du territoire est une des priorités que s'est fixé le ministère. Le but de cette politique est simple : favoriser un redéploiement des équipements culturels dans les régions.

On trouvera dans ce numéro un entretien sur l'aménagement du territoire dans le domaine musical et chorégraphique.

Mais les projecteurs de l'actualité dans les régions sont aujourd'hui tournés vers le musée d'anthropologie de la Corse.

Ce musée présentera des témoignages sur l'histoire de la société corse : œuvres et objets cotoieront des documents qui interrogeront l'actualité de l'île. La réunion dans un même lieu, à Corte, au cœur de l'île, du passé et du présent de la Corse permettra de mieux mesurer l'étendue de la singularité de cette région.

La restauration à l'identique des toitures de la cathédrale de Langres, de même qu'une exposition sur les métiers d'art en bibliothèque, permet de vérifier que la réhabilitation patrimoniale passe également par un renouveau des savoir-faire souvent très anciens réactualisés par des technologies sophistiquées.

Moins connue du public, l'action patrimoniale que mène le ministère dans le domaine cinématographique. Dans la perspective de l'ouverture du *Palais du cinéma*, on dressera un panorama sur l'enrichissement, la conservation et la valorisation des collections de films ainsi que de documents sur le cinéma.

Public :

- le musée d'anthropologie de la Corse PAGES 2 - 3

Orientations :

- musique, danse et aménagement du territoire,
- archives,
- international,
- langue française PAGES 4 - 7

Un homme, un lieu :

- métiers d'art en bibliothèque, Denis Samuel-Lajeunesse et Jean-Sébastien Dupuit PAGES 8 - 10

Panorama :

- l'action patrimoniale du centre national de la cinématographie PAGES 11 - 12

Enrichir :

- trésors nationaux acquis pour les musées nationaux,
- cathédrale Saint-Mammès de Langres,
- commande publique à Castres PAGES 13 - 15

- Ecouter, voir** PAGES 16 - 20

Inauguration du musée d'anthropologie de la Corse

Le musée d'anthropologie de la Corse sera inauguré le 19 juin 1997 à Corte. Il a été présenté à la presse le 16 avril 1997, au Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, par Jean Baggioni, président du Conseil exécutif de Corse, entouré de Françoise Cachin, directeur des musées de France, Michel Colardelle, directeur du musée national des arts et traditions populaires, et Jean-Marc Olivesi, conservateur du musée de la Corse.

Le nid d'aigle qui abrite

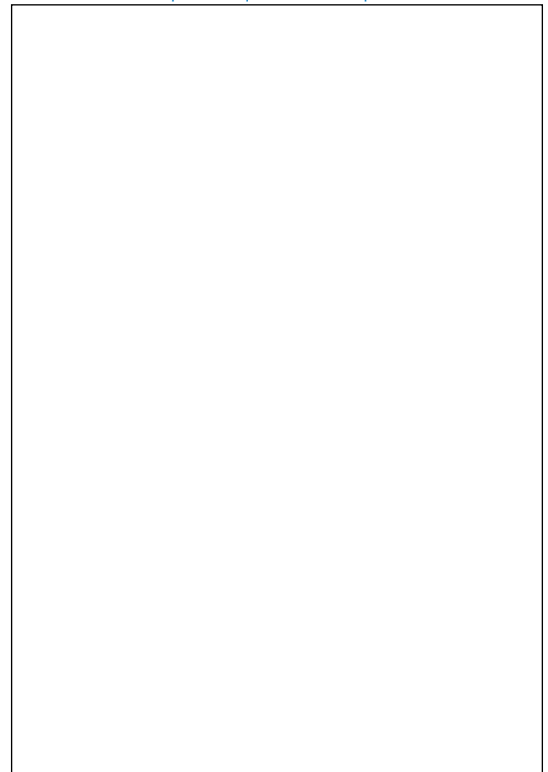
la phonothèque et l'iconothèque du musée de la Corse.

Le nouvel établissement qui propose une approche globale de la société, de l'économie et de la culture corses, ne se contentera pas de présenter les 2 000 objets de la collection Doazan mis en dépôt par le musée national des Arts et Traditions populaires, mais s'ouvrira aussi largement aux problèmes de la Corse contemporaine.

Le musée de Corse, musée régional d'anthropologie, est installé au cœur de la citadelle de Corte, construite au XV^e siècle puis remaniée, à plusieurs reprises, au cours des siècles.

La rénovation des bâtiments et leur adaptation à leur nouvelle vocation (la caserne Serrurier a été longtemps occupée par la Légion) ont été confiées à l'architecte turinois Andrea Bruno, spécialiste de la réhabilitation des bâtiments anciens. Celui-ci a repensé l'ensemble des espaces et s'est notamment efforcé d'adoucir leur austérité en ouvrant les bâtiments sur l'extérieur par de larges baies vitrées...

La caserne Serrurier abritera l'essentiel de l'espace muséographique tandis que la phonothèque (8 000 documents sonores) et l'iconothèque (dessins, gravures, plans, photographies et affiches) seront installées dans les deux bâtiments qui, au faite de la citadelle, constituent le *nid d'aigle*.

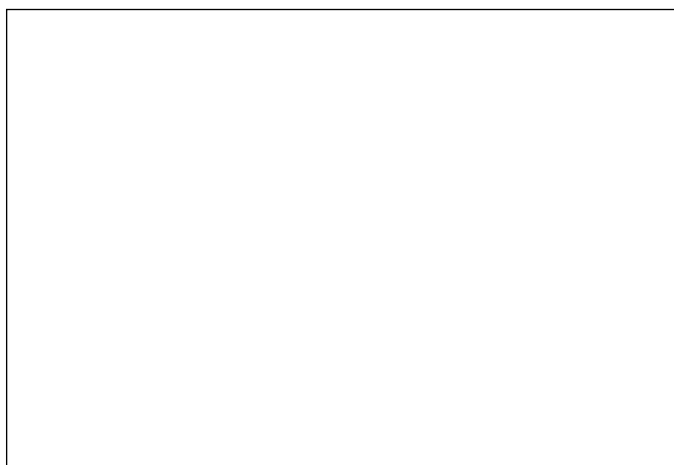


expositions prévues pour l'ouverture du musée

les espaces d'expositions temporaires seront inaugurés par l'exposition *Mesures de l'île*, qui présentera le plan Terrier de la Corse.

L'exposition permettra notamment de découvrir - déployée - une carte de dix-sept mètres de long réalisée entre 1772 et 1795, ainsi qu'un ensemble de dessins réalisés par l'équipe du plan Terrier (le premier reportage *in situ* effectué en Corse !) et prêté par le musée du Louvre et la Bibliothèque nationale de France.

Deux autres expositions seront, parallèlement à celle-ci, présentées en d'autres lieux de la Citadelle : *La Griffes des légendes* (présentation/évoquant des récits légendaires corses, photographies d'Emilian Savescu et vidéos d'Ange Leccia) et *Géographiques*, une exposition organisée par le Frac Corse réunissant des œuvres contemporaines qui "tendent à constituer un territoire, à tracer ou à retracer une géographie, un espace physique ou une image d'espace" (créations pour l'exposition de Richard Long, Elie Cristiani, Hugues Reip... et œuvres de Alighiero e Boetti, Claudio Parmiggiani, Marcel Broodthaers, Luciano Fabro, Ange Leccia, etc.).



Maquette du musée
de la Corse

un lieu de questionnement, d'expérimentation et de propositions

La présentation s'appuiera sur de solides fondations : la collection constituée pendant trente ans par l'Abbé Doazan, déposée par le musée national des arts et traditions populaires... et sur des enquêtes et des collectes menées avec des chercheurs venus d'horizons différents. Mais le musée, tout en traitant largement du passé, s'ouvrira également aux problèmes de la Corse contemporaine. "Nous avons souhaité faire de cet établissement un lieu de questionnement, d'expérimentation et de propositions pour les Corses d'aujourd'hui", a souligné, au cours de la conférence de presse, Jean-Marc Olivesi, conservateur du musée.

Embrassant son sujet dans toute son extension historique et géographique, le musée d'anthropologie de la Corse sera, ainsi que l'a souligné Michel Colardelle, directeur du musée national des arts et traditions populaires, un véritable "musée de l'Homme en Corse."

La présentation ne figera pas la société corse en la présentant dans un état idéal et monolithique - qu'elle n'a peut-être jamais connu - mais mettra au contraire en évidence les mutations profondes et ininterrompues qui ont abouti au présent et permettent de mieux la comprendre. Les variantes régionales ou micro régionales qui témoignent de la diversité de la société corse seront mises en évidence.

un musée "en train de se faire..."

L'espace muséographique (1 700 m² d'expositions permanentes auxquels s'ajouteront 650 m² d'expositions temporaires) sera divisé en trois sections : la Galerie Doazan, la Galerie *musée en train de se faire* et l'espace d'expositions temporaires.

□ conçue comme un lieu d'initiation à l'anthropologie et à l'histoire des sciences humaines en Corse, la **Galerie Doazan**, composée de cinq salles, permettra de découvrir les 3 500 objets relatifs à la vie traditionnelle en Corse (agriculture et élevage traditionnels, artisanats et savoir-

faire divers) réunis par le Père Doazan et donnés à l'Etat en 1972, sous la condition expresse que la collection soit exposée - et enrichie - en Corse.

□ la **Galerie musée en train de se faire** sera consacrée aux nouveaux domaines que l'anthropologie moderne peut explorer. Elle sera aussi la mémoire des travaux conduits par le musée. Chacune des cinq salles de la Galerie sera dédiée à un des aspects des problèmes de la Corse contemporaine : Corse traditionnelle/ Corse industrielle, société, économie et culture, appropriation et innovations technologiques, le renouveau des confréries/la quête de l'identité, le tourisme.

□ l'espace d'expositions temporaires permettra de restituer au public le résultat des recherches menées par l'établissement et par ses partenaires sur un thème précis. Il sera inauguré par l'exposition *Mesures de l'île*, qui présentera le plan Terrier de la Corse, gigantesque entreprise lancée par la Monarchie française dans le dernier quart du XVIII^e siècle et visant à recenser toutes les richesses du nouveau territoire, pour en programmer le développement.

la Corse au musée national des arts et traditions populaires

Le musée national des arts et traditions populaires, qui a mis en dépôt au musée de Corse environ 2 000 objets (collection Doazan), a profité de l'inauguration de ce nouvel établissement pour entreprendre un récolement de ses collections corses, une analyse de leurs conditions de collecte et d'acquisition, et une étude de leurs contenus.

L'exposition *O Corse, île de mémoire ! 100 ans de patrimoine corse, dans les collections du Mnatp*, qui se tiendra au musée du 12 juin au 15 septembre 1997, retracera l'histoire de ces collectes depuis 100 ans. Elle évoquera les questionnements scientifiques qui les ont motivées, les conditions dans lesquelles elles se sont déroulées, et leur résultat. Elle racontera également les rapports complexes que la population elle-même a entretenus avec la constitution de son patrimoine.

le financement de l'opération

coût total, 66,2 MF :

collectivité territoriale de

Corse : 37,45 MF,

Etat : 14,75 MF,

Union européenne : 14 MF.

Musique, danse et aménagement du territoire

Un colloque national a eu lieu à Dijon les 16 et 17 avril derniers, sous l'égide du ministère de la culture et des grandes associations d'élus. Les partenaires publics (villes, départements, régions) et l'ensemble des milieux professionnels et amateurs de la musique et de la danse avaient été conviés à cette réflexion de fond, au moment où s'élabore le schéma national d'aménagement du territoire.

Présent à la clôture du colloque, Philippe Douste-Blazy a rappelé toute l'importance qu'il attache à une lecture territoriale de l'action du ministère de la culture, et au développement d'une démarche partenariale dans les domaines musicaux et chorégraphiques.

.....
 La Lettre d'information a demandé à René Rizzardo, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble, qui a participé en amont à la préparation du colloque de Dijon et en a présenté la synthèse, d'évoquer le climat et les grandes lignes de ces rencontres.

Quelle était l'ambiance du colloque de Dijon ?

Une ambiance à la fois studieuse et conviviale due notamment à l'excellente organisation du colloque par la Drac, l'Assecarm de Bourgogne et la Dmd. Malgré une très forte participation, 550 personnes pour les deux journées, les séances plénières et les ateliers se sont déroulés avec rigueur et une bonne fluidité. L'implication très forte de la Dmd et des autres organisateurs a été aussi un gage de réussite.

Le climat de la rencontre a été marqué par le souci du dialogue mais aussi par des inquiétudes réelles sur l'avenir. A celles-ci on peut opposer, par un certain paradoxe, le dynamisme des expériences et des projets présentés, la conviction des participants que la musique et la danse sont aussi des éléments forts du lien social, de la citoyenneté, la forte motivation des élus pour avancer dans un partenariat plus efficace entre eux et avec l'Etat.

Pourquoi ce thème musique, danse et aménagement du territoire ?

Ce thème, qui fait par ailleurs l'objet d'une étude pilotée par le Dep - et disponible début septembre - a été suggéré à l'origine par l'Association nationale des délégués départementaux à la musique et a été relayé par les associations régionales et la Dmd. Deux interrogations principales ont motivé ce choix pour un secteur dont il nous a été rappelé par le Dep qu'il pèse pour 12 milliards de francs dans les dépenses publiques culturelles (dont 7,2 à la charge des collectivités territoriales) : comment mieux articuler sur le terrain des politiques artistiques musicales et chorégraphiques avec la réalité des territoires, à partir de quels principes, de quelles méthodes, avec quelles motivations et quels outils ? En quoi la politique musicale et chorégraphique est-elle concernée par les grandes orientations et les nouveaux dispositifs des lois et des

politiques relatives à l'aménagement du territoire ? Ces deux questions sont évidemment interactives.

Le comité de pilotage qui a réuni les initiateurs du colloque plus d'un an avant son déroulement a été rejoint par les principales fédérations d'élus des collectivités territoriales. C'est un point fort de cette démarche qui visait évidemment à réunir non seulement les acteurs de terrain mais également les partenaires institutionnels du développement musical et chorégraphique.

Quelle a été la tonalité du colloque sur la question de l'aménagement du territoire appliquée à la musique et à la danse ?

La musique et la danse illustrent historiquement un effort continu des pouvoirs publics pour ancrer notamment la formation et la diffusion sur l'ensemble du territoire. Il n'y a guère que les bibliothèques comme équivalent. Le développement de nouveaux lieux, tels ceux des musiques actuelles, ou la relance des musiques traditionnelles renforcent cette spécificité et illustrent également le fait que la coupure entre milieu urbain et milieu rural se réduit. Cette réalité montre que l'aménagement du territoire n'est pas d'abord une question de "béton" mais de soutien au fonctionnement, de contrats d'objectifs comme l'a rappelé le ministre, de partenariat, de réseau. Certes, il faut encore des lieux, mais il s'agit de les penser en vue de leur influence dans des territoires. Ce colloque a confirmé que l'aménagement du territoire ne

se décrète pas, qu'il n'a pas grand sens en dehors de projets forts, de motivations, de passions, qu'il doit être fondé sur de nouvelles solidarités entre artistes, entre territoires et avec les publics et les populations. La culture apparaît bien à un nombre croissant de décideurs et d'acteurs comme un enjeu du développement local. Les élus représentant leurs fédérations ont insisté sur ce point et ont manifesté leur volonté de conforter ensemble et avec l'Etat, ses Drac en particulier, les politiques musicales et chorégraphiques conduites en partenariat.

En termes prospectifs quelles ont été les principales conclusions de la rencontre de Dijon ?

Soulignons d'abord que la danse a eu toute sa place au colloque et que la spécificité de son organisation dans le temps et dans l'espace est exemplaire pour l'avenir même des politiques artistiques. On a compris également que l'innovation peut être aussi du côté des institutions musicales et chorégraphiques et qu'il ne faut pas opposer des démarches mais favoriser des rencontres, des passerelles. Que le facteur temps est essentiel, comme les engagements financiers pluriannuels et le respect des contrats passés. En même temps, l'économie des associations et des structures légères s'avère très fragile et cet autre versant de l'innovation, très créateur d'activité, peut être menacé si les pouvoirs publics n'en prennent pas conscience. Des attentes précises se sont d'ailleurs exprimées à leur égard : privilégier la complémentarité sur la concurrence qui préside encore trop souvent aux relations entre collectivités territoriales ; savoir préserver la pluralité de l'expression culturelle et assumer le risque artistique ; accompagner les démarches innovantes ; être attentif à la précarité des emplois culturels ; simplifier les dispositifs d'aide et préciser les responsabilités de chacun ; s'appuyer plus sur les usagers et les associations et mieux afficher les critères d'évaluation. L'Etat est crédité d'une vue d'ensemble et d'une capacité d'expertise portée notamment par les Drac. Il est très attendu, entre autres, sur la réduction des disparités et sur la volonté de mobiliser ses partenaires pour de nouvelles avancées. Car la question du développement (le refus du surplace) a été au cœur du colloque.

Le ministre, très attentivement écouté, s'est d'ailleurs inscrit dans cette perspective en rappelant que la loi sur l'enseignement musical et chorégraphique serait une loi programme sur laquelle le ministère s'engagera fortement pour sa mise en œuvre. Il a également souligné l'accord intervenu sur les intermittents du spectacle et la nécessité de résoudre les problèmes de fiscalité posés aux associations culturelles. Il a affirmé sa volonté de mettre en œuvre des dispositions préconisées par le rapport "Rigaud", - qui présidait la séance de clôture du colloque -, en particulier la création d'une délégation aux industries culturelles (la musique et la danse sont très concernées comme l'ont rappelé des intervenants), la mise en œuvre des conférences régionales de la culture, le développement de chartes d'objectifs. Il a également rappelé l'effort engagé par la direction de la musique et de la danse en faveur des musiques actuelles.

Peut-on dire que ce colloque a contribué à dégager de nouvelles perspectives pour la politique musicale et chorégraphique ?

Oui, car il a démontré le rôle majeur des pouvoirs publics et contribué à une meilleure compréhension du lien étroit entre des enjeux artistiques, économique, sociaux comme l'a souligné Anne Chiffert dans son introduction. C'est là d'ailleurs le sens à donner à une véritable politique d'aménagement et de développement du territoire ■

archives

Pour renforcer la transparence administrative entre l'Etat et ses usagers, le Conseil d'Etat travaille à une meilleure articulation des lois de 1978 sur l'accès aux documents administratifs et de 1979 sur les archives.

Parmi les objectifs fixés par le commissariat à la Réforme de l'Etat pour améliorer les relations entre l'administration et ses usagers, la transparence est un élément fondateur et déterminant. C'est pourquoi le Premier Ministre a décidé, lors du comité interministériel pour la réforme de l'Etat du 29 mai 1995, de confier au Conseil d'Etat une étude sur la cohérence de l'ensemble des textes relatifs à la transparence et à l'accès des citoyens aux documents détenus ou produits par l'administration.

La section du rapport et des études du Conseil d'Etat a créé un groupe d'étude présidé par Michel Combar nous, président de la section du contentieux. Ce groupe d'étude composé de membres du Conseil d'Etat, de la Cour des Comptes, d'un universitaire, du délégué du médiateur et d'un représentant de la direction des archives a commencé ses travaux en octobre. Un des sous-groupes thématiques a pour objet l'articulation de la loi sur les archives avec les autres textes

La réflexion de ce groupe d'étude prend en compte le projet de loi de modernisation des archives annoncé par

orientations

le ministre de la culture lors du conseil des ministres du 4 décembre 1996 et la transposition en cours de la directive européenne du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Il devra aboutir à la remise d'un rapport au Premier Ministre à la fin du premier semestre 1997.

Rens : Marie-Paule Arnould, Inspecteur général des archives de France, 01.40.27.67.01.

international

L'Afrique s'organise contre la piraterie sonore et audiovisuelle

Une conférence des ministres africains chargés de la culture a eu lieu à Abidjan, le 17 avril, à l'initiative du ministre ivoirien de la culture. Elle était consacrée à la lutte contre la piraterie sonore et audiovisuelle et à la protection des droits des auteurs et des artistes-interprètes. Auparavant, une réunion d'experts africains et français avait eu lieu les 15 et 16 avril.

Les experts ont estimé que l'application de mesures de protection des droits des auteurs, des artistes-interprètes et des producteurs aurait des retombées réelles sur le développement économique et culturel en Afrique.

Ils ont affirmé la volonté politique de leurs Etats de prendre les dispositions législatives et réglementaires qui s'imposent, en raison des grandes similitudes observées dans les situations nationales. En particulier, ils se sont montrés favorables à la constitution, dans chaque Etat, d'un comité national de lutte contre la piraterie, chargé de favoriser l'élaboration et l'adoption de textes dans les pays où ils font défaut, et d'en améliorer l'application par différents moyens lorsqu'ils existent.

La conférence ministérielle a été ouverte par le Premier Ministre de la Côte d'Ivoire, dont le propos a traduit la volonté de son gouvernement de favoriser un dispositif régional et sa détermination à mettre en œuvre les moyens humains, financiers et législatifs nécessaires.

Jean-Pierre Heintz, chargé de mission au Dai, qui représentait le ministre français de la culture, a donné lecture d'un message personnel de Philippe Douste-Blazy, soulignant l'engagement de la France aux côtés de ses partenaires africains. Il était accompagné de responsables des sociétés de répartition des droits : secrétaire général de l'Adami, directeur et expert juridique de la Spedidam et directrice juridique de la Scpp. Les propositions d'appui technique et financier de la France ont été vivement appréciées par les représentants des Etats.

Cette manifestation a réuni

14 pays. Le Congo, le Ghana,

la Guinée et le Liberia étaient

représentés par leur ministre,

les autres Etats avaient

envoyé des représentants

(Centrafrique, Sénégal,

Cameroun, Mauritanie, Niger,

Nigeria, Egypte, Zimbabwe,

Maroc). Il convient également

de mentionner la présence

remarquée du secrétaire

général adjoint de l'Oua.

Parmi les recommandations retenues par les Etats présents :

- l'adoption de textes législatifs assurant la protection du droit d'auteur et des droits voisins, ainsi que la création d'organismes de gestion collective composés d'avants droit,

- la mise en place d'un dispositif institutionnel et législatif minimal, incluant la définition du délit de piraterie et des peines encourues, ainsi que la création d'un comité national de lutte,

- la possibilité, pour les officiers de police judiciaire, de procéder à des perquisitions et / ou à des saisies dans les cas de flagrant délit de piraterie,

- la mise en place d'une politique de sensibilisation et de formation des acteurs institutionnels et privés,

- la création, à terme, d'un organisme panafricain qui jouerait le rôle d'observatoire en matière de lutte contre la piraterie.

Cette conférence, une première en Afrique, a été un succès et ouvre des perspectives très encourageantes pour les professions culturelles.

Rens : Dai, Jean-Pierre Heintz, 01.40.15.37.05.

La coopération culturelle franco-italienne

17-18-19 avril 1997 : des rencontres organisées par l'Onda et l'Ente teatrale italiano (Eti) avec le soutien du ministère de la culture (Dts et Dai) ont réuni à Spoleto une centaine de professionnels du théâtre et de la danse français et italiens. Les débats des groupes de travail (*Les rapports entre le théâtre, la ville et l'Europe, les coproductions, expériences italo-françaises et perspectives, le théâtre des formes animées : tradition et renouvellement, comment encourager l'énergie de nouvelles générations...*) ont permis une meilleure connaissance réciproque de l'organisation du théâtre et de la danse dans les deux pays et devraient déboucher sur une intensification des échanges artistiques.

Le 23 avril 1997 s'est tenue à la direction des musées de France la première réunion du groupe de travail franco-

orientations

italien sur les musées, sous la présidence de Françoise Cachin pour la partie française.

A cette occasion, les projets d'expositions et d'événements culturels en France et en Italie, impliquant des institutions muséales des deux pays jusqu'à l'an 2000 ont été évoqués.

Un point très précis a ainsi pu être fait pour une vingtaine de projets et le principe d'une réunion biannuelle de ce groupe de travail a été arrêté.

Les 12 et 13 juin 1997 se tiendra à Rome, à l'initiative du ministère des Biens culturels italien, un colloque intitulé : *La culture française vers l'an 2000*.

Des tables rondes réunissant des acteurs culturels français et italiens aborderont : *identité culturelle et globalisation ; La culture française aujourd'hui...*

La littérature, les arts plastiques, le théâtre, le cinéma, les musées, le patrimoine, la musique, la télévision feront ainsi l'objet d'un état des lieux.

Ont d'ores et déjà confirmé leur participation : Régis Debray, Edgar Morin, Jack Lang, Tahar Ben Jelloun, Jacqueline Risset, Pierre Rosenberg, Bernard Faivre-d'Arcier, Jean-Louis Foulquier, Pascal Dusapin, Hervé Bourges, Jérôme Clément, Xavier Gouyou-Beauchamp.

Rens : *Dai, Odile Canale, 01.40.15.37.16. Bruno Favel, 01.40.15.37.09.*

langue française

"Mél." remplace "E.mail"

A la demande de la délégation générale à la langue française, la commission générale de terminologie et de néologie, récemment installée par le Premier Ministre, s'est penchée sur la traduction française de l'anglo-américain *e-mail*, et en particulier sur l'abréviation à utiliser, dans les administrations, pour indiquer l'adresse électronique sur le papier à lettres et les cartes de visite.

L'abréviation retenue par la commission générale est *Mél.* (pour messagerie électronique), qui figurera devant l'adresse électronique, tout comme *Tél.*, généralement utilisé devant le numéro de téléphone.

A cette occasion, la commission générale a adopté un certain nombre de dénominations recommandées pour désigner les différentes notions relatives au courrier électronique (voir encadré).

L'Académie française vient d'approuver ces propositions, qui seront publiées prochainement au journal officiel. L'emploi des termes concernés s'imposera alors à tous les services de l'État.

Les travaux de la commission générale de terminologie et de néologie

Adresse de courrier électronique ou adresse électronique :

Désignation conventionnelle permettant l'identification d'un utilisateur du *courrier électronique* et l'acheminement des *messages électroniques* qui lui sont destinés.

L'adresse de courrier électronique est constituée des éléments suivants. Dans l'ordre : le nom de l'utilisateur ; le symbole séparateur @, dit *arrobe* ou *a commercial* ; la désignation de l'ordinateur hôte ; le domaine et, éventuellement, un ou plusieurs sous-domaines (domaines et sous-domaines correspondent soit au pays, soit au type d'organisme).

L'abréviation *Mél.*, pour *messagerie électronique*, peut figurer, sur un document (papier à lettres ou carte de visite, par exemple), devant l'adresse électronique, tout comme l'abréviation *Tél.* devant le numéro de téléphone.

Terme impropre : *E-mail*

courrier électronique :

Service permettant aux utilisateurs habilités la saisie, la consultation différée et la transmission, sur des ordinateurs connectés en réseau, de documents informatisés, ou *messages électroniques*. Synonyme : *messagerie électronique*

Terme impropre : *E-mail*

messagerie électronique :

Abréviation : *Mél.* (voir : *courrier électronique*)

message électronique :

Document saisi, consulté ou transmis au moyen du courrier électronique. Abréviations : *Mél.* Le message électronique peut être constitué par un *texte* ou une suite de sons ou d'images.

Terme impropre : *E-mail*

Métiers d'art en bibliothèque

La bibliothèque historique de la Ville de Paris accueille du 2 au 16 juin prochain, une exposition originale des dix chefs-d'œuvre réalisés par les lauréats du concours *métiers d'art en bibliothèque* (voir Lettre n°420). Cette opération avait été lancée en 1996 à l'initiative du ministère de la culture et de la Fondation d'entreprise banques Cic pour le livre avec le soutien du ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, de la chambre syndicale nationale de la reliure-dorure-brochure et de la mairie de Paris.

.....
entretien croisé avec Denis Samuel-Lajeunesse,
Président de la Fondation d'entreprise Banques
CIC pour le livre et Jean-Sébastien Dupuit,
directeur du livre et de la lecture :
.....

Denis Samuel-Lajeunesse, l'opération Métiers d'art en bibliothèque a été lancée au printemps 1996 à l'initiative de la fondation d'entreprise Banques CIC pour le livre, dont vous êtes le Président. Quelles raisons vous ont conduit à engager cette opération ?

Le conseil d'administration de la Fondation, lors de sa création il y a cinq ans, avait inscrit l'aide aux métiers du livre parmi ses axes privilégiés d'intervention. Le livre n'est pas seulement un instrument incomparable d'échange et de transmission des savoirs, c'est aussi un objet émouvant que les conservateurs de bibliothèques autant que les lecteurs souhaitent préserver.

La Fondation a choisi de conjuguer patrimoine et avenir. L'opération *Métiers d'art en bibliothèque* est une excellente illustration : en valorisant le travail des artisans qui contribuent à la transmission de notre patrimoine littéraire, la Fondation participe à la pérennisation de savoir-faire de qualité et à la formation des jeunes.

Jean-Sébastien Dupuit, doit-on voir dans cette opération, une réelle volonté d'introduire ou de réintroduire les métiers d'art dans les bibliothèques municipales, ou s'agit-il d'une opération de prestige sans lendemain ?

Les rapports entre les bibliothèques et les ateliers de reliure ou de restauration privés ne datent pas d'hier, et se poursuivront demain. J'en veux pour preuve la multiplicité des projets de restauration qui sont conçus, chaque année, par les bibliothèques municipales et dont la réalisation est confiée à des artisans privés. Du reste, quand il s'agit de projets de restauration portant sur les fonds anciens, rares, ou précieux, conservés par ces bibliothèques, le ministère de la culture est amené, lui aussi, à intervenir, et il le fait à un double titre. En premier lieu, dans le cadre du contrôle technique exercé par l'Etat

sur les bibliothèques, il est chargé de donner un avis préalable sur la conception globale des projets de restauration préparés par les bibliothécaires, et sur leur opportunité. En second lieu, il joue un rôle incitatif majeur, en participant financièrement à la réalisation de la plupart d'entre eux. Ce sont une cinquantaine de villes, et indirectement quelques dizaines d'ateliers privés, qui bénéficient de cette forme d'incitation à la restauration du patrimoine des bibliothèques de notre pays. Le concours *Métiers d'art en bibliothèque* ne pouvait donc pas avoir comme objectif de réintroduire, entre bibliothèques et artisans, des liens qui existent déjà, qui sont nombreux, et qui, avec le développement de la conservation préventive et des techniques semi-industrielles de renforcement des ouvrages, tendent même à se diversifier.

La finalité du concours *Métiers d'art en bibliothèque* est tout autre. Il s'agit, dans le prolongement du partenariat mis en œuvre en 1995 entre la Fondation CIC pour le livre et la direction du livre et de la lecture lors de la publication des onze volumes de *Patrimoine des bibliothèques de France*, d'attirer à nouveau l'attention du grand public sur l'extraordinaire richesse des collections des bibliothèques de notre pays, mais en insistant tout particulièrement sur la fragilité constitutive de ce patrimoine encore mal connu. Cette

Le concours Métiers d'art en bibliothèque a eu le mérite de sensibiliser le public à cette évidence que l'extraordinaire richesse du patrimoine des bibliothèques de France ne peut être mise en lumière qu'en tenant compte des problèmes liés à sa fragilité constitutive.

opération vise également à mettre en valeur, dans le domaine du livre, certains savoir-faire traditionnels d'exception dont seuls quelques artisans relieurs ou restaurateurs émérites sont aujourd'hui dépositaires. Ces savoir-faire contribuent, en effet, à la sauvegarde des documents les plus précieux conservés par les bibliothèques, et leur préservation est, à ce titre, un gage pour l'avenir du patrimoine écrit de notre pays.

Pour ce qui est de la dimension artistique de l'opération, je tiens à signaler que notre politique de soutien aux acquisitions patrimoniales des bibliothèques municipales intègre, par ailleurs, depuis peu les commandes passées à des relieurs. Les Fonds régionaux d'acquisitions des bibliothèques co-financés avec les régions voient progressivement leurs statuts modifiés sur ce point, ce qui devrait inciter un nombre non négligeable de bibliothèques à accroître leurs fonds de reliures contemporaines, signées par les plus grands artistes dans ce domaine.

Denis Samuel-Lajeunesse, le mariage de la banque et de l'artisanat est inédit : pourquoi ce choix ? comment cette opération s'inscrit-elle dans le cadre de votre mécénat culturel ?

Inédit peut-être, mais c'est le rôle d'une Fondation d'être là où les autres ne sont pas. C'est ainsi qu'elle fonde son utilité et donc sa légitimité. De plus, la banque et l'artisanat ont des valeurs en commun : l'exigence, la recherche de l'excellence, l'attention pour la transmission des talents, l'intérêt pour la formation des jeunes qui constitueront l'indispensable relève autant de raison pour se réjouir de l'hommage que la Fondation rend ainsi à des métiers d'art qui, tout en préservant des savoir-faire traditionnels, témoignent d'une créativité vivante.

Et comme Anne-Marie Reder, déléguée général de la fondation, le rappelle, le groupe CIC réunit des banques régionales fortement ancrées dans la vie économique et culturelle de leurs régions. La Fondation s'est donné pour règle d'or d'accompagner soit des actions régionales, soit des programmes conçus au niveau national mais qui se concrétisent en régions, avec l'appui logistique et promotionnel des banques du groupe. C'est vrai du programme *bibliothèques universitaires*, de la collection *Patrimoine des bibliothèques de France* ou encore du

soutien que nous apportons aux librairies de création par l'intermédiaire de l'Adelc. L'opération *Métiers d'art en bibliothèque*, qui implique les artisans, les élèves et les conservateurs de bibliothèques des différentes régions françaises, constitue pour nous une excellente illustration de la volonté de notre fondation de décentraliser son action.

Jean-Sébastien Dupuit, comment voyez-vous l'avenir des métiers d'art qui suscitent, depuis peu, un regain d'intérêt ?

Pendant longtemps, la préférence accordée, à tort, aux disciplines abstraites, et la coupure établie entre l'école et l'entreprise, ont incontestablement joué au détriment du développement de toutes les formes très spécialisées d'artisanat.

Il semble toutefois que cette situation est en train de changer. Les savoir-faire d'excellence des maîtres artisans sont en passe d'être reconnus à leur juste valeur, c'est-à-dire comme une composante du patrimoine national, dont il importe d'assurer la transmission aux générations futures. D'un point de vue institutionnel, un grand pas a été franchi également avec la création, en 1994, par le ministère de la culture, du conseil des métiers d'art. Ce conseil - qui, je tiens à le signaler, s'est associé, lui aussi, à l'organisation du concours *Métiers d'art en bibliothèque* et à la sélection des lauréats - est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des propositions pour développer et promouvoir les métiers d'art liés à la conservation du patrimoine et à la création contemporaine. Il a permis de reconnaître comme maîtres d'art des artisans particulièrement expérimentés dans leur domaine d'élection, qui travaillent depuis longtemps dans le secteur privé, et dont le savoir-faire d'exception se doit absolument d'être préservé et transmis. De fait, cette forme originale de transmission de l'héritage du passé, très différente de celle pratiquée dans les écoles professionnelles, n'avait jamais fait l'objet d'un quelconque soutien de l'Etat avant ces trois dernières années.

L'avenir de ces métiers d'art repose évidemment sur la formation des jeunes. Et il est indispensable de maintenir cette multiplicité des approches aujourd'hui

reconnues. Il va de soi que les écoles professionnelles ont une mission essentielle à assumer, dans le domaine de la formation initiale et de l'enseignement de l'histoire du livre, mais aussi de l'art et des techniques. Les techniciens d'art qui travaillent dans les bibliothèques et les musées doivent avoir un bagage théorique et des compétences de plus en plus diversifiées. Mais il est essentiel de continuer à encourager l'apprentissage, si l'on ne veut pas que certains savoir-faire traditionnels disparaissent définitivement. Dans cette évolution, l'Etat n'est certainement pas le seul acteur, et il importe que la composante artistique de ces métiers, celle qui intéresse les collectionneurs privés, ne soit jamais perdue de vue.

Jean-Sébastien Dupuit, quel est pour le ministère de la culture l'enjeu réel d'une telle manifestation ?

Les savoir-faire d'excellence sont reconnus aujourd'hui comme un patrimoine à part entière, immatériel mais particulièrement précieux. La qualité des chefs-d'œuvre réalisés dans le cadre de l'opération *Métiers d'art en bibliothèque* illustre la variété de ces talents. Mais je dirai de manière paradoxale que ces savoir-faire n'en ont pas moins une fonction très importante pour la sauvegarde du patrimoine, tout-à-fait matériel celui-là, conservé notamment dans les bibliothèques. Le tragique incendie de la Fenice vient de rappeler, s'il en était besoin, combien la préservation de certaines techniques artisanales est indispensable à la restauration des oeuvres du passé.

Je crois que le concours *Métiers d'art en bibliothèque* a eu le mérite de sensibiliser le public à cette évidence que l'extraordinaire richesse du patrimoine des bibliothèques de France ne peut être mise en lumière qu'en tenant compte des problèmes liés à sa fragilité constitutive. C'est à cause de cette fragilité que ce patrimoine d'un très grand intérêt historique et artistique est resté, jusqu'à la parution de *Patrimoine des bibliothèques de France* édité grâce au soutien de la Fondation banques CIC pour le livre, pratiquement inconnu du public (y compris du public universitaire). Les conservateurs de bibliothèques, qui ont été nombreux à s'investir dans l'organisation du concours, ont de cette difficulté une conscience aiguë. C'est pourquoi, du reste, les politiques développées par le Ministère de la culture en matière de patrimoine écrit, mettent actuellement l'accent aussi bien sur la restauration, la conservation préventive, et la formation que sur les actions destinées à valoriser le contenu des collections (notamment au travers de catalogues scientifiques, de campagnes de reproduction, de projets de numérisation). Il importait que cette manifestation destinée à révéler au grand public certains trésors de ce patrimoine fût également l'occasion de faire découvrir les métiers qui permettent d'en assurer la sauvegarde.

Exposition Métiers d'art en bibliothèque, du 2 au 16 juin 1997, entrée libre - Bibliothèque historique de la Ville de Paris- Hôtel de Lamoignon - salle d'exposition : 22 rue Malher -75004 Paris

Commissaire de l'exposition : Gérard Cohen, conservateur général des bibliothèques.

Catalogue réalisé avec le concours de la revue Art et Métiers du Livre

Rens : DII, Didier Cossé, 01.49.54.68.62. Fondation Banques CIC pour le Livre, Anne-Marie Reder, 01.42.66.75.15.

Liste des bibliothèques et des chefs-d'œuvre réalisés

- Bibliothèque municipale d'Auch - Léopold Sedar Senghor, L'élégie des eaux : reliure et boîte de protection,
- Bibliothèque municipale et Interuniversitaire de Clermont-Ferrand - Manuscrit du *Livre de raison de la famille Dogerdias* : restauration de la reliure du XVI^e s,
- Bibliothèque municipale de Fougères - Correspondance de Juliette Drouet avec sa famille : 33 petites reliures de protection présentées dans un écrin,
- Bibliothèque municipale du Havre - Raymond Queneau, manuscrit et tapuscrit des *Ziaux*: création de deux reliures et d'un étui,
- Bibliothèque municipale de Lille - *Verpreclaria ou desente des nobles roy de l'espinnette de la province de Lille*, fin XVII^e s : restauration,
- Bibliothèque municipale de Lyon - Abbé Duret *Journal tenu à Lyon de 1761 à 1779* : confection d'un étui,
- Bibliothèque municipale de Metz - Psautier-livre d'heures messin, début XIV^e s : confection d'un étui,
- Bibliothèque historique de la Ville de Paris - Atlas topographique, 1^{er} volume : reliure et restauration,
- Bibliothèque municipale de Quimper - *Ne coupez pas Mademoiselle ou les erreurs des PTT*, conte philosophique de Max Jacob illustré par Juan Gris : reliure sur une édition rare du XX^e s,
- Bibliothèque municipale de Saint-Gilles du Gard - Histoire de l'estat de la religion... sous l'empereur Charles V (1557) : restauration.

L'action patrimoniale du centre national de la cinématographie

L'année du Premier siècle du cinéma a permis d'enclencher dès 1996 un grand nombre d'actions de fond dans les domaines de la conservation et de la valorisation du patrimoine cinématographique. Ces actions ont été engagées directement par les Archives du film du Cnc ou par les institutions soutenues par le Cnc qui interviennent à Paris ou en région dans ce domaine et notamment les archives d'intérêt national : Cinémathèque française, Bibliothèque du film, Cinémathèque de Toulouse, Institut Lumière.

Ces actions s'inscrivent dans la perspective de l'ouverture du *Palais du cinéma* dont le programme a été redéfini fin 1996. Elles visent essentiellement à enrichir les collections film et non-film, à accroître leur transparence par l'accélération de leur traitement documentaire, à poursuivre leur restauration, à favoriser la modernisation des institutions chargées de la valorisation de ces collections, leur restructuration et leur mise en réseau.

L'enrichissement des collections

□ le dépôt légal

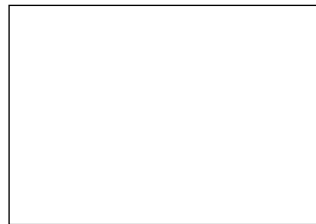
La loi du 20 juin 1992 a confié au Cnc la responsabilité du dépôt légal des films sur support photo-chimique. En 1996, 767 films ont été déposés contre 554 en 1995 soit un accroissement global de 38 %.

□ les dépôts volontaires

Les Archives du film du Cnc et la cinémathèque française ont également accueilli des dépôts volontaires importants. En 1996, 475 films de long métrage et 1 300 films de court métrage. Plus de la moitié de ces dépôts concernent des films nitrate produits avant 1954.

□ l'enrichissement des collections non-film

Un effort significatif a été engagé par le Cnc dans ce domaine. Ces collections sont appelées à compléter et à commenter les collections film. Leur ouverture aux chercheurs comme au grand public doit permettre de redynamiser la recherche historique et esthétique sur le cinéma en France. En 1996, le Cnc a acquis pour les mettre à la disposition de la Bibliothèque du film (Bifi) de nouveaux documents destinés à compléter ces collections (affiches, lettres autographes de René Clair ou de Jean Cocteau, maquettes d'Alexandre Trauner ou des décors des films d'Alain Resnais, ouvrages rares sur le cinéma, fonds d'archives comme le fonds Robert Benayoun).



Mademoiselle Docteur
de G.W. Pabst.

La conservation et la restauration des collections

□ inventaire et catalogage

Le traitement documentaire des collections constitue un élément capital de leur transparence. Il permettra à terme de garantir leur complémentarité et leur coordination. La mise en place d'outils de traitement communs à l'ensemble des archives d'intérêt national tant en matière de gestion des stocks que de catalogage, constitue l'une des priorités de la politique patrimoniale du Cnc.

□ sauvegarde et restauration

Les Archives du film du Cnc et la cinémathèque française ont poursuivi leur travail dans le cadre du plan de restauration des films anciens lancé en 1991.

Pour les archives du film, 169 films de long métrage et 1 074 courts métrages ont été restaurés en 1996. Le projet *films Lumière* s'est terminé avec la restauration et le catalogage des films Lumière hors-catalogue soit 700 nouvelles vues, qui soit n'avaient pas été sélectionnées par la firme Lumière pour être commercialisées, soit ont été tournées directement par des opérateurs indépendants sur des thèmes abordés par les Lumière. D'autres restaurations importantes ont été entreprises : *Le journal d'un curé de campagne* de R. Bresson, *La grande illusion* de J. Renoir, 9 films de J. Rouch, *Verdun, visions d'histoire* de L. Poirier etc... En 1996, le projet de restauration des films de la collection Will Day a été également lancé en collaboration avec la cinémathèque française.

Cette politique de restauration s'est accompagnée dès sa mise en place d'une politique contractuelle avec les ayants droit des films restaurés. A ce jour, 105 conventions ont été conclues.

Dans le domaine du non-film, la Bifi a engagé une grande campagne de traitement physique de ses collections et de numérisation de ses fonds. Ont d'ores et déjà été numérisés 10 000 revues de presse, 5 000 affiches, 5 000 dessins ou maquettes.

La valorisation du patrimoine cinématographique

L'année 1996 a été particulièrement riche dans ce domaine.

□ la restructuration des institutions

- *L'opération d'aménagement du Palais du cinéma* a fait l'objet, en 1996, d'une nouvelle organisation de la maîtrise d'ouvrage, d'une refondation du projet et d'un arbitrage sur les nouvelles options choisies.

Créée début 1996, l'association Palais du cinéma a été mise en place pour coordonner la maîtrise d'ouvrage, mener les études nécessaires à la programmation et préfigurer les activités du Palais en liaison avec le Cnc, la Cinémathèque française et la Bibliothèque du film.

Les nouvelles propositions ont été entérinées : maintien de la Femis dans ses locaux actuels de la rue Francœur, réaménagement des espaces de consultations et d'expositions et des réserves, accueil des services administratifs, développement des activités en direction du grand public et des professionnels.

La maîtrise d'ouvrage a été enfin confiée à la Mission interministérielle des grands travaux.

- *La Bibliothèque du film créée en 1992 a ouvert ses portes en 1996* au 100, rue du Faubourg Saint-Antoine. Cet espace, bibliothèque-médiathèque-centre de ressources, offre au chercheur comme au grand public un ensemble documentaire exceptionnel sur le cinéma et son histoire et préfigure l'un des pôles importants du Palais du cinéma.

- En région, les travaux de réaménagement de la cinémathèque de Toulouse se sont achevés en 1996 et l'ouverture de ce nouveau lieu de diffusion du patrimoine est intervenue début 1997. Par ailleurs, l'institut Lumière à Lyon a entrepris la restauration du hangar du premier film et l'aménagement d'une salle de projection. Enfin, le réseau des cinémathèques régionales s'est structuré et une Fédération des cinémathèques et archives du film de France a été créée qui a lancé dès 1996 une première opération commune de programmation. Cette action doit se poursuivre par d'autres initiatives en matière de formation du personnel, de contractualisation des rapports avec les ayants droit et de restauration de films en liaison avec les collectivités locales.

□ la valorisation des collections

- diffusion et action internationale

Tout au long de 1996, les anniversaires des premières projections publiques dans les pays visités par les opérateurs Lumière ont été célébrés. Les archives du film du Cnc ont participé activement à ces manifestations qui se sont déroulées du Royaume-Uni à l'Égypte, du Mexique à

la Hongrie. Des copies des films Lumière tournés dans ces pays et restaurés ont été confiées à chacune des cinémathèques nationales. Les archives du film ont également diffusé des films restaurés dans de nombreux festivals ou manifestations en France comme à l'étranger (Belfort, Pordenone, Bologne, Le Caire, Londres, Barcelonne...).

La cinémathèque française, qui célébrait ses 60 ans d'existence, a également diffusé les films de ses collections, notamment dans le cadre d'une importante tournée aux États-Unis précédée d'un hommage au Moma. La Cinémathèque française en liaison avec les Archives du film a organisé la sixième édition de *Cinémémoire* avec une rétrospective J. Duvivier, un hommage à la Cinémathèque Royale de Belgique et à la Cinémathèque de Bologne et le colloque Domitor (association de recherche sur le cinéma des premiers temps) consacré à la firme Pathé. La programmation régulière des salles (rétrospectives Delon, Bresson, Melville, Lattuada...) a permis d'attirer 120 000 spectateurs en 1996.

Enfin, un court métrage d'animation *Comment on sauve un film* réalisé par Ph. Trauffault a été produit par le Cnc pour sensibiliser les spectateurs au travail de restauration et aux résultats du plan nitraté.

- édition

Un effort particulier a été engagé en 1996 pour éditer des ouvrages destinés à mieux faire connaître les collections des archives d'intérêt national.

Dans ce cadre, ont été publiés par la Bibliothèque du film sous forme d'éditions papier et cédérom le catalogue de la production Lumière réalisé par les archives du film du Cnc et l'université Lumière Lyon II ainsi que le catalogue de courts métrages français de fiction 1929-1950. De son côté, la Cinémathèque française a notamment publié le catalogue des appareils de sa collection et l'ouvrage *La persistance des images. Tirages, sauvegardes et restaurations dans les collections film de la Cinémathèque française*.

Par ailleurs, en liaison avec la commission supérieure technique de l'image et du son ont été publiés deux fascicules sur la conservation des films et la restauration numérique. Ils sont le résultat d'un groupe de travail réunissant les archives du film du Cnc et des professionnels de l'image.

Trois "trésors nationaux" acquis pour les musées nationaux

Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, a présenté, le lundi 21 avril 1997, trois "trésors nationaux" récemment acquis pour les musées nationaux.

Ces trois chefs-d'œuvre de la peinture et de l'art décoratif, qui avaient chacun fait l'objet d'un refus de certificat en vertu de la loi du 31 décembre 1992 sur la circulation des biens culturels, vont enrichir les collections de trois grands musées nationaux. Le coffre à bijoux et sa table en marqueterie créés en 1770 par l'ébéniste Martin Carlin rejoindront les collections du musée national du château de Versailles et le papier collé de Picasso, celles du musée Picasso... tandis que l'œuvre de Jacques-Louis David rejoindra celles du musée du Louvre.

Ces trois chefs-d'œuvre viennent s'ajouter aux onze autres "trésors nationaux" ayant également fait l'objet d'un refus de certificat et acquis, depuis 1993, pour les musées nationaux, les musées de province, ou encore la Bibliothèque nationale de France.

Le ministre a souligné que "le maintien sur le territoire français d'œuvres reconnues comme trésors nationaux était une priorité de l'action de son ministère. C'est la raison pour laquelle", a-t-il déclaré, "a été augmentée de manière très significative la dotation du fonds du patrimoine qui est passé depuis trois ans de 35 à 85 MF. Mais il reste encore en France", a poursuivi le ministre, "des pièces d'une importance exceptionnelle qu'il est exclu de laisser sortir de notre territoire."

Sans exclure la possibilité de voir acquérir certaines de ces œuvres par des collectionneurs privés français, le ministre a déclaré qu'il convenait que l'Etat se donne les moyens d'enrichir le patrimoine public.

"L'augmentation du fonds du patrimoine est une première étape", a-t-il souligné, "mais une autre sera bientôt franchie puisque, comme l'a annoncé récemment le Premier Ministre, le Président de la République a, sur ma proposition, décidé que la Française des Jeux - qui participera au financement des célébrations de l'an 2000 - sera également mise à contribution dans les années à venir pour l'acquisition de trésors nationaux."

"Avec la refonte du système mis en place par la loi du 31 décembre 1992, sur laquelle j'ai demandé qu'une réflexion soit instaurée en concertation avec le marché de l'art, cette nouvelle possibilité de financement", a conclu le ministre, "devrait nous donner les moyens d'une grande politique de sauvegarde et d'enrichissement du patrimoine national."

les trois œuvres acquises

□ le premier objet acquis est un meuble de provenance royale - un exceptionnel *coffre à bijoux et sa table en marqueterie ornée de plaques de porcelaine de Sèvres* - créé par l'ébéniste Martin Carlin, pour la Dauphine Marie-Antoinette, en 1770.

Martin Carlin,
coffret à bijoux
de la Reine Marie-Antoinette,
vers 1770.
Versailles,
musée national du Château.

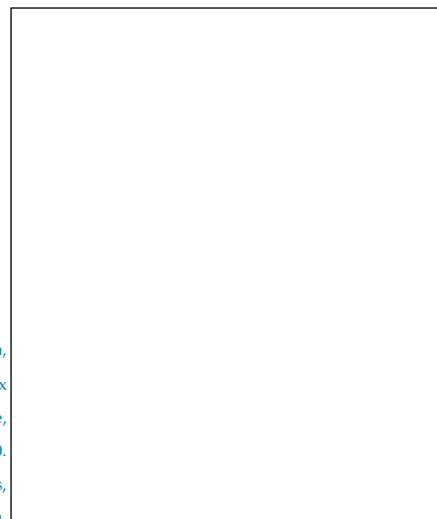


Photo Rmn, M. Bellot-Panven

Si neuf coffres de ce type sont aujourd'hui conservés dans le monde (dont trois au Metropolitan Museum de New York et un quatrième à l'Institute of Art de Detroit), aucun ne figurait encore dans une collection publique européenne.

L'acquisition a été financée pour la moitié sur le fonds du patrimoine. L'autre moitié a été constituée par un apport de la Réunion des musées nationaux (prélevé sur le arrérages du legs Herisson) et un autre du mécénat de Versailles, auxquels sont venus s'ajouter des dons de la Versailles Fondation, de la Société des Amis de Versailles et d'une entreprise française qui a souhaité garder l'anonymat.

❑ le deuxième des trois trésors nationaux qu'il a paru absolument indispensable d'acquérir est le plus important papier collé du dernier cubisme : *Verre, bouteille de vin, paquet de tabac, journal*, réalisé par Picasso à Paris, en mars 1914.

L'œuvre avait été acquise en 1923, à la quatrième vente Kahnweiler, par le Docteur Jean Dalsace, grand collectionneur d'art moderne, par ailleurs connu pour avoir commandé à Pierre Chareau la fameuse *Maison de verre* inaugurée en 1930.

L'acquisition de ce papier collé, qui manquait aux collections nationales, assez pauvres dans ce domaine pourtant fondateur de l'art moderne, a été financée pour l'essentiel par le fonds du patrimoine. Mais elle a également bénéficié d'un apport de mécénat.

❑ le troisième trésor est la dernière œuvre majeure d'un des plus grands peintres français, **Jacques-Louis David**. Peinte en 1824, alors que le peintre se trouvait en exil à Bruxelles, l'œuvre (huile sur toile, 198 x 124 cm) représente une parente de la famille impériale : **Juliette de Villeneuve**, nièce de la reine Julie, épouse de Joseph Bonaparte.

Le tableau, actuellement présenté dans le cadre de l'exposition *Des mécènes par milliers*, organisée à l'occasion du centenaire de la Société des Amis du Louvre, a été acquis grâce à la générosité de cette Société à laquelle le Louvre doit tant et tant de ses richesses.

La Société a assuré, en mémoire du président François Puaux récemment disparu, la plus grande partie du financement de l'acquisition, complétée par un apport du fonds du patrimoine et d'autres contributions : un don anonyme en souvenir de Cécile de Rothschild, une participation d'un groupe d'Amis du Louvre et une autre du groupe Lvmh/Moët Hennessy.Louis Vuitton.

Pablo Picasso. *Verre, bouteille de vin, paquet de tabac. Journal*, collage, gouache et fusain sur papier, 1914. Paris, musée Picasso.

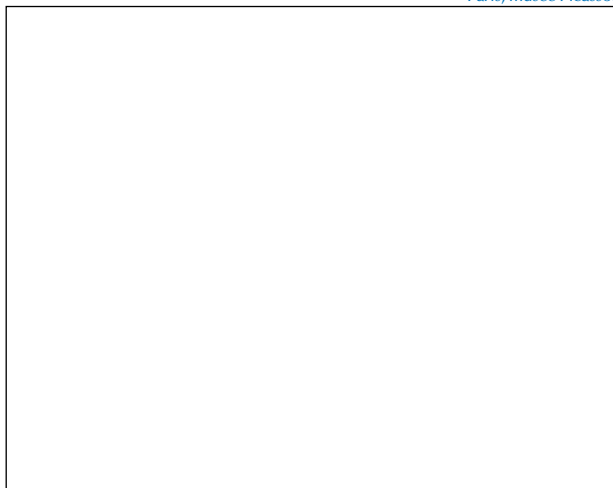


Photo Rmn.

Photo Rmn. Y. G. Berizzi.



Portrait de Juliette de Villeneuve. Jacques-Louis David, 1824. Musée du Louvre.

Cathédrale Saint-Mammès de Langres

L'histoire des cathédrales est jalonnée de dates historiques : édifications progressives, destructions partielles, restaurations successives... La cathédrale Saint-Mammès de Langres fait partie de ces grands monuments médiévaux qui ont vu se succéder les événements en même temps que les styles architecturaux : la nécessité d'en restaurer la toiture a donné lieu à la reconstitution par l'architecte en chef des épisodes de son histoire et notamment ceux-là même susceptibles d'en éclairer les futurs travaux.

La cathédrale de Langres est une construction du XII^e siècle. Elle a été édifiée à l'époque romane en deux

campagnes à l'instigation de l'évêque de la Roche-Vanneau : tout d'abord les parties basses du chœur et au tout début du XIII^e la nef et le transept. On a voulu y voir, très tôt, l'illustration du passage du roman au gothique en Bourgogne, avec utilisation d'un répertoire néo-antiquisant bien connu.

Au XIV^e siècle, en 1314, un premier incendie détruit le comble de la nef et nécessitera la restauration de la charpente et de la couverture. Parallèlement, de nombreuses donations permettront la construction de chapelles rayonnantes.

En 1562, un deuxième grand incendie détruit ce même comble ainsi que la façade ouest. Leur restauration sera la première à traiter le monument dans sa totalité : le grand comble est couvert d'ardoises et la façade est refaite. Au XVIII^e siècle, une nouvelle façade classique est mise en œuvre d'après les plans de l'architecte d'Aviler. C'est également à ce moment qu'est construite la célèbre chapelle d'Amoncourt.

Une deuxième grande restauration de la cathédrale, en même temps que celle des autres grands édifices gothiques, a lieu au XIX^e siècle entre 1853 et 1883. Menée par l'architecte diocésain Alphonse Durand, il s'agissait initialement d'une stabilisation de l'édifice qui va, comme souvent au XIX^e siècle, s'illustrer en un projet idéal d'amélioration de l'édifice, même sur le plan stylistique : c'est de cette époque que date la réfection du comble et sa couverture en tuiles vernissées qui, en 1893, à nouveau, est entièrement refaite en ardoise, les tuiles se détruisant sous l'effet du gel.

Son remplacement ainsi que la révision de la charpente étaient donc à l'ordre du jour de la commission supérieure des monuments historiques en novembre dernier. Le projet qu'elle a retenu préconise une restauration de l'ensemble des toitures à l'identique de l'état actuel avec remplacement de la couverture en ardoise par une couverture à motif en tuile vernissée, cette solution étant rendue possible aujourd'hui grâce aux progrès réalisés pour la fabrication de ces tuiles.

Proposition phyto-ornementale pour Castres-la-Gouriade. Paul Armand Gette.



Commande publique d'un jardin à Castres

Le 9 juin prochain s'ouvre dans le Tarn la manifestation *In situ In visu - Paysages urbains et jardins* : huit œuvres spécialement créées sur plusieurs sites tarnais (jardins, parcs, monuments historiques, musées, centres d'art contemporain...) seront inaugurées à Albi, Andillac, Castres, Lisle-sur-Tarn, Mazamet et Rabastens.

Parmi ces œuvres figure la "proposition phyto-ornementale" de Paul-Armand Gette, réalisée dans le parc de Gourjade, à Castres. Le principe de la "proposition phyto-ornementale" a été élaboré par Paul-Armand Gette il y a un vingt ans, il a fait l'objet de plusieurs publications, mais c'est la première fois qu'il donne lieu à une réalisation en site spécifique, grâce à une commande publique de la ville de Castres et de la délégation aux arts plastiques.

Cette œuvre consiste à modifier un paysage selon une caractéristique sédimentologique qui lui est propre. A partir de l'étude de la morphométrie des galets trouvés dans le parc de Gourjade, l'artiste a transposé en l'agrandissant un diagramme, dont il a déduit l'implantation des espèces végétales : en l'occurrence, des peupliers blancs, des trembles et des aulnes. Ce jardin minimal constitue l'un des rares exemples de jardins publics réalisés à ce jour par un artiste plasticien. Il illustre un nouveau terrain d'application de la procédure de la commande publique.

Pendant la manifestation *In situ In visu*, le centre d'art contemporain de Castres propose une exposition Paul-Armand Gette : elle regroupe les documents relatifs à l'étude passée dans le cadre de la commande publique, ainsi que différents travaux - installation vidéo, dessins, photographies, etc. - réalisés sur le thème du paysage et du portrait, à partir du contexte géographique local et la rencontre avec Fabienne, qui fut le modèle de l'artiste au cours de ses visites à Castres.

Rens : Centre d'art contemporain de Castres, 35, rue Chambre de l'Edit, 81100 Castres, 05.63.59.30.20.

Arts du Nigeria

Inaugurée le 22 avril 1997 au musée national des arts d'Afrique et d'Océanie, l'exposition *Arts du Nigeria* permet de découvrir 276 œuvres d'art du Nigeria, provenant de la collection genevoise Barbier-Mueller et acquises par l'Etat en 1996 et 1997 avec la participation du fonds du patrimoine.

L'exposition, outre ces deux cent soixante seize œuvres, permet également d'admirer une quarantaine de pièces faisant déjà partie des collections du musée national des arts d'Afrique et d'Océanie, ainsi que cinq choisies parmi les plus belles pièces du musée de l'Homme.

L'ensemble offre un tableau cohérent, dans le temps et dans l'espace, des arts du Nigeria : tous les styles de ce grand pays d'Afrique de l'Ouest y sont représentés depuis l'art protohistorique de Nok (V^e siècle avant J. - C. - II^e siècle après J. - C.) jusqu'aux sculptures traditionnelles des grands ensembles ethniques du Nigeria actuel (art des Yoruba, des Igbo et des peuples du Delta, de la Bénoué, de la Cross River), en passant par les chefs-d'œuvre des anciens royaumes d'Ifé (XII^e - XV^e siècle) et de Bénin (XV^e - XIX^e siècle).

Parmi les pièces présentées, qui relèvent dans leur grande majorité de la sphère du religieux et constituent une invitation à comprendre l'esprit de ceux qui les ont faites, figurent de nombreux chefs-d'œuvre : une tête en terre cuite d'Ifé, une série prestigieuse de bronzes du Bénin, une Grande maternité Urhobo, une statue féminine Idoma, une cariatide de tambour Mbembé et une belle série d'objets Yoruba...

Tous ces objets expriment des croyances difficiles à appréhender pour nos esprits cartésiens, des valeurs différentes, des philosophies et des cosmogonies complexes... Ce sont des objets souvent énigmatiques mais dont la puissance - ainsi que le souligne Hélène Joubert, co-commissaire de l'exposition - "nous atteint aujourd'hui avec force par-delà le temps."

L'exposition, outre le plaisir qu'elle procure, permet également de vérifier que, sur un continent dont on s'est plu longtemps à taire l'histoire, l'absence d'écriture n'est pas synonyme d'immobilisme et que la notion d'ethnicité n'est pas synonyme d'anonymat. La présentation met en évidence l'existence d'artistes reconnus au sein de ces sociétés, d'artistes dont la renommée s'était largement répandue... et qui parvient parfois miraculeusement jusqu'à nous.

Arts du Nigeria, musée national des arts d'Afrique et d'Océanie, du 23 avril au 18 août 1997. Commissaires de l'exposition : Jean-Hubert Martin, directeur du musée national des arts d'Afrique et d'Océanie, Etienne Féau, conservateur en chef chargé de la section Afrique au musée national des arts d'Afrique et d'Océanie, Hélène Joubert, conservateur au musée national des arts d'Afrique et d'Océanie.

La collection Barbier-Mueller

Cette collection consacrée aux arts du Nigeria (qui ne représente qu'un fragment de l'ensemble de la collection Barbier-Mueller) a été commencée dans les années 30 par Josef Mueller et poursuivie, après sa mort en 1977, par son gendre Jean-Paul Barbier.

Les œuvres de cette collection acquises par l'Etat en 1996 et 1997 avec la participation du fonds du patrimoine (276 pièces au total) comprennent des têtes et statuettes en terre cuite, en bronze ou en bois ; des armes, cloches, pendentifs et plaques en bronze; des bâtons et sceptres en fer ; des masques et cimiers en bois...

L'ensemble comble une lacune importante du musée national des arts d'Afrique et d'Océanie, où le Nigeria - parce qu'il fut une colonie anglaise - n'était jusqu'ici que très peu représenté.

Arts rituels d'Océanie : la Nouvelle Irlande. Les arts rituels de la Nouvelle Irlande n'avaient jusqu'à présent fait l'objet, en France, d'aucune exposition d'envergure qui leur soit exclusivement consacrée, et ceci malgré le prestige dont jouissaient auprès des surréalistes les arts d'Océanie. La présentation à la Fondation Mona Bismarck d'une quarantaine d'œuvres (statues, masques et objets) provenant de ce chapelet d'îles, situées dans l'archipel Bismarck, au nord-est de l'Australie, est donc une première absolue.

Les œuvres présentées, qui appartiennent aux collections du musée Barbier-Mueller de Genève, sont accompagnées de documents photographiques, anciens et récents, pour la plupart inédits.

Arts rituels d'Océanie : la Nouvelle Irlande, Mona Bismarck Foundation, 34, avenue de New York, 75116 Paris. Jusqu'au 28 juin 1997.

Océanie : curieux, navigateurs et savants. Les musées du Nord Pas-de-Calais, riches d'environ mille deux cents pièces originaires d'Océanie, se sont associés pour en exposer - pour la première fois - une sélection. Parures de fête et parures de guerre des îles Marquises, *tiki* de Nouvelle-Zélande, dieux massues des îles Cook, parures en plumes des îles Hawaï, et bambous gravés de Nouvelle-Calédonie permettent d'effectuer un fascinant voyage dans les îles... et dans le temps.

Océanie : curieux, navigateurs et savants, musée des Beaux-Arts d'Arras, 22, rue Paul Doumer - 62000 Arras (jusqu'au 22 juin 1997). L'exposition sera ensuite accueillie par les musées des Beaux-Arts de Dunkerque (29 juin - 12 octobre 1997) et Valenciennes (7 novembre 1997 - 12 janvier 1998), le musée d'Histoire naturelle de Lille (25 janvier - 14 avril 1998), le musée d'Histoire naturelle de Nantes (26 avril - 2 juillet 1998), et le château-musée de Boulogne-sur-Mer (12 juillet - 14 septembre 1998).

Littératures coloniales - Métamorphoses d'un regard sur la Méditerranée et l'Afrique. L'expansion coloniale, avec la découverte de contrées inconnues, de mœurs différentes, de civilisations "primitives", ne pouvait qu'inspirer les écrivains et exciter leur imagination. Dès le XVIII^e siècle, les récits de voyage se multiplient, et à la fin du siècle suivant, l'installation massive de populations européennes outre-mer favorise l'émergence d'une littérature qui soutient l'œuvre coloniale. Cette littérature coloniale connaîtra son apogée et obtiendra sa plus grande reconnaissance au lendemain de la première guerre mondiale.

Progressivement, le regard se fait critique, et les indigènes accèdent au statut de héros de roman à part entière. A partir des années 30, le cadre étroit de cette production littéraire éclate : l'universalisme méditerranéen devient une référence majeure, alors que le système colonial fait l'objet d'une contestation politique de plus en plus vive.

Beaucoup de romans coloniaux sont désormais oubliés. Pendant longtemps, n'ont survécu de la littérature inspirée par cette époque que des œuvres qui s'étaient construites en marge des modèles proposés ; la priorité était donnée aux littératures nationales des anciens pays colonisés. Mais aujourd'hui, à travers de nombreuses rééditions, récits de voyages ou romans, la redécouverte du temps colonial et du regard exotique occupe largement les rayons de librairies.

Evoquer l'ensemble des territoires de l'aire coloniale française aurait demandé une exposition plus importante. Il a semblé logique de se limiter à la Méditerranée et à l'Afrique - qui ont eu leurs auteurs, leurs écoles et ont ainsi acquis une exemplarité. Malgré la richesse de la bibliothèque du Centre, nombre d'ouvrages exposés proviennent d'une collection privée. En revanche, il a été fait une large place aux manuscrits de Robert Landau et d'Isabelle Eberhardt conservés au Centre.

Cette exposition a été réalisée à l'occasion du colloque Littératures coloniales des 7 et 8 avril 1997 par Lucienne Martini et Jean-Robert Henry (Mémoires méditerranéennes - Iremam) et Anne-Cécile Tizon-Germe (conservateur au Centre des Archives d'Outre-mer).

Centre des Archives d'Outre-mer. 7 avril - août 1997.

Rens : Alexis Rinckenbach, conservateur Centre des Archives d'Outre-mer, 20 chemin du Moulin Detesta, 13090 Aix-en-Provence, 04.42.93.38.58.

Congrès de l'Abf

L'association des bibliothécaires français qui regroupe 4000 adhérents, représente la profession auprès des instances officielles, mène des études sur toutes les questions d'ordre technique, scientifique et administrative concernant les bibliothèques et leur personnel. Chaque année une exposition professionnelle est organisée dans le cadre du congrès. Sur 1000 m², une centaine d'exposants présentent des produits ou services destinés aux bibliothèques. La Dll et le Cnl seront présents avec un stand présentant leurs publications et le serveur Internet du ministère de la culture. Bordeaux, 31 mai au 2 juin. Rens : Jean-Philippe Lamy, Centre de documentation de la Dll, 01.40.15.73.32. Adeline Boulanger, service de la communication de la Dll et du Cnl, 01.49.54.68.53.

colloques

Recherche et architecture des XIX^e et XX^e siècles. A l'initiative de Jean Yves Andrieux, professeur d'histoire de l'architecture à l'Université de Rennes II, les chercheurs spécialisés se réuniront le 22 mai 1997 à l'Université de Haute-Bretagne sous la présidence de Michel Melot, sous directeur de l'inventaire général, pour un séminaire d'une journée sur la presse d'architecture (XIX^e et XX^e siècles).

Des représentants de l'institut français d'architecture, de l'université, du Cnrs, des écoles d'architecture, de l'école pratique des hautes études, de la Da (bureau de la recherche en architecture), et de la direction du Patrimoine y confronteront leurs expériences afin de coordonner leurs efforts.

Au terme de cette journée les chercheurs examineront les modalités d'organisation d'un club d'utilisateurs et de producteurs de données. Il s'agit de parvenir à un dépouillement partagé en réseau des sources écrites et de mettre en cohérence les recherches thématiques.

Plusieurs fichiers de dépouillement bibliographiques ont été réalisés, saisis puis rassemblés par l'inventaire général sur le patrimoine architectural des XIX^e et XX^e siècles. Ce sont ainsi plus de 100 000 références qui ont été collectées en collaboration avec différents organismes de recherche. Des tests sont en cours afin que ces données puissent être intégrées dans deux bases complémentaires baptisées *Malraux* et *Chastel* et être accessibles sur l'Internet. La première réunit des ouvrages et articles de périodiques, la seconde présente les références sur les édifices ou projets architecturaux mentionnés.

Rens : Bernard Toulrier, 01.40.15.76.53.

Mission en Roumanie. La Dp a participé à l'inauguration de l'exposition : *Sinaia, rezonante européenne* organisée par le musée de l'homme de Prahova et Ecovast (Association pour les villages et petites villes).

Sinaia est une ville de villégiature de montagne qui s'est développée à la fin du XIX^e siècle grâce à Charles I^{er} de Roumanie qui y fit construire un château royal. On y trouve de nombreux édifices de prestige : hôtels, palaces, maisons de villégiature, inspirées des styles régionalistes européens.

Une conférence a été présentée sur les travaux conduits en France sur ce sujet.

écouter, voir

A l'issue de cette visite les autorités roumaines ont fait connaître leur souhait de mettre en place un chantier école international sur l'inventaire de la ville qui viserait à une évaluation patrimoniale et pourrait conduire à des mesures de protection.

Rens : Bernard Toulhier, 01.40.15.76.53.

L'Art du Jardin. La Caisse nationale des monuments historiques et des sites et la Dp participeront à cette manifestation annuelle organisée par la Compagnie du Jardin, notamment à la table ronde organisée par la direction du patrimoine sous le thème *Régénération des parcs historiques, mise en place de plans de gestion* et qui fera intervenir responsables et propriétaires.

Par ailleurs, pendant la durée de la manifestation, une extension de *La Librairie du patrimoine Jardins* (Cnmhs) proposera, dans un cadre pittoresque, une sélection d'ouvrages et d'objets pour ravir botanistes, amateurs et jardiniers en herbe !

De même, une préfiguration de *La Ferme du Piqueur* qui sera ouverte dès 1998 au domaine, sera proposée avec des visites et des ateliers sur les animaux et le jardin potager.

29 mai - 2 juin. Domaine national de Saint-Cloud, 01.41.12.02.90.

La librairie du patrimoine Jardins est ouverte tous les jours. Domaine national des Tuileries, grande grille de place de la Concorde, 75001 Paris, 01.42.60.61.61.

publications

La Villa Berliet. Avec le dernier numéro des *Itinéraires du Patrimoine*, partez à la découverte de la Villa Berliet, siège de la Fondation de l'automobile à Lyon. Témoin d'un Art nouveau assagi, la demeure est élevée en 1911-1912 pour Marius Berliet, fondateur de la plus grande entreprise européenne de camions, par l'architecte lyonnais Paul Bruyas. Elle est décorée par Louis Majorelle et Jacques Gruber ; l'aménagement du jardin est lui signé de Joseph Linossier. Sa qualité et l'exceptionnel état de conservation du mobilier et des décors lui ont valu en 1989 l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La recherche archéologique en France. Bilan 1990-1994 et programmation. Le nouveau conseil national de la recherche archéologique installé le 14 mars 1995 par le ministre de la culture a analysé les acquis de la recherche archéologique sur le territoire national entre 1990 et 1994, et a proposé des axes de développement pour les années à venir.

Ce volume présente, en deux parties, bilan et programmation, les résultats de la réflexion que le Cnra a menée avec l'aide des spécialistes issus de l'ensemble des organismes constituant la communauté archéologique. La première partie, bilan des années 1990-1994, témoigne de la vitalité de la recherche archéologique, programmée et préventive, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

L'Unfsa, Union nationale

des syndicats français

d'architectes, tiendra son

congrès annuel les 5, 6 et 7

juin prochain à Tours sur le

thème : *L'architecte de*

demain, son engagement,

ses responsabilités

nouvelles. Un programme

qui permettra de connaître

l'évolution des textes et

règles régissant la

profession, organisé en

commissions (échanges

avec des responsables

politiques et administratifs)

et deux tables rondes :

L'enseignement dans les

écoles d'architecture et La

formation continue

auxquelles participera la Da.

La deuxième partie propose des programmes archéologiques nationaux actualisés en fonction des résultats de la recherche depuis 1989; ils tiennent compte des orientations nouvelles qui se sont dégagées des réflexions du Cnra, notamment pour une prise en considération plus globale du contexte environnemental. Elle devait permettre à tous ceux qu'intéresse la recherche archéologique d'appréhender les enjeux scientifiques de toute intervention sur le patrimoine archéologique.

464 p, 150 F. Ed. Maison des sciences de l'Homme

festivals

Fête du cinéma 1997. La 13^e édition se déroulera les dimanche 29, lundi 30 juin et mardi 1^{er} juillet.

Le carnet passeport permettra au public d'aller voir tous les films de son choix pendant trois jours pour 10 francs la séance après achat d'un premier billet à tarif plein.

La Fête proposera également plus de 200 événements pendant une semaine dès le lundi 23 juin : des avant-premières, des séances spéciales en présence d'acteurs et de réalisateurs, des cartes blanches...

En 1996, la fête du cinéma a réuni plus de 3 millions de spectateurs dans les salles, notamment grâce à des dates concordant avec le début des vacances d'été (ce qui sera également le cas cette année).

La fête du cinéma est organisée par la fédération nationale des cinémas français, avec le soutien de l'ensemble des professions du cinéma, du ministère de la culture et du Cnc.

Les Imaginaires du Mont-Saint-Michel et d'Azay-le-Rideau. La Caisse nationale des monuments historiques et des sites propose au public depuis plusieurs années, une forme renouvelée d'animation nocturne des monuments nationaux : le parcours-spectacle. Cette nouvelle formule permet au visiteur de suivre à son propre rythme un parcours lumineux et sonore qui lui révèle l'esprit du lieu et met en valeur l'architecture du monument.

Faisant appel à l'émotion et ne comportant aucun texte, ces parcours-spectacles sont accessibles à tous les publics, français et étrangers, quels que soient leur âge ou leur culture.

Le premier de ces parcours-spectacles, les *Imaginaires du Mont Saint-Michel*, a été lancé en 1990. Il consiste en un cheminement d'environ 1 km dans les salles de l'abbaye, rythmé par l'ombre et la lumière, la musique et la présence d'œuvres d'artistes contemporains évoquant la symbolique du monument. Depuis leur création, les *Imaginaires du Mont Saint-Michel* ont accueilli de 40 000 à 50 000 spectateurs chaque été.

Dans le même esprit, les *Imaginaires d'Azay-le-Rideau* ont été créés cinq ans plus tard.

Ce parcours-spectacle se déroule en extérieur, dans le parc du château, où des effets scéniques, lumineux et sonores, évoquent la Renaissance. Les *Imaginaires d'Azay-le-Rideau* ont attiré en 1995 et 1996 de 20 000 à 24 000 spectateurs chaque année.

Pour la saison 1997, les Imaginaires du Mont Saint-Michel auront lieu les week-ends des 2, 3 et des 8, 9, 10 mai, puis tous les soirs sauf le dimanche, du 16 mai au 27 septembre.

Les Imaginaires d'Azay-le-Rideau se dérouleront les week-ends des 1er, 2, 3 et des 8, 9, 10 mai, puis tous les soirs du 16 mai au 21 septembre.

Biennale théâtre jeunes public à Lyon. Elle offre un panorama international de la création théâtrale à destination du jeune public. 15 compagnies issues de six pays viendront présenter leur travail pendant cette manifestation (18 spectacles, 85 représentations).

Organisée en coproduction avec la Ville de Lyon et le ministère de la culture, avec la participation de la région Rhône-Alpes et avec l'aide du théâtre des jeunes années/centre dramatique national.

2 - 16 juin. Rens : 04.78.39.12.12.

8^e rencontres régionales de musiciens amateurs, au Château d'Oiron en Poitou-Charentes, dimanche 8 juin. Situé en milieu rural, dans le nord des Deux-Sèvres, entre Thouars et Loudun, le Château d'Oiron est un site patrimonial, tout à la fois lieu de mémoire et témoin actif de son temps, qui passe régulièrement des commandes à des plasticiens de renom international et accueille depuis 1989 des classes d'initiation artistique...

Organisées par l'Ardiam de Poitou-Charentes depuis 8 ans, les *rencontres régionales de musiciens amateurs* sont aujourd'hui un temps fort des activités du Château d'Oiron. Elles ont rassemblé l'an passé plus de 80 groupes interprétant les répertoires les plus variés - du chant grégorien aux musiques amplifiées, en passant par des commandes et des créations - devant un public d'environ 10 000 personnes.

Le 8 juin prochain, dix lieux de spectacle, répartis du château au village en passant par le parc, accueilleront donc, à nouveau, un public nombreux et les musiques les plus variées, avec, comme lien privilégié, une immense générosité et la convivialité qui sied à cette journée à la campagne un peu particulière. L'entrée est libre.

Cet événement, dont l'ampleur s'accroît d'année en année, illustre tant l'impact d'une action culturelle forte en milieu rural que l'enracinement de la pratique musicale amateur en France.

Partenaires : Drac et Région Poitou-Charentes, Conseil général des Deux-Sèvres, Commune d'Oiron, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Caisse des Dépôts et Consignations, France Musique...

Rens : Ardiam 3, Place Prosper Mérimée - Poitiers, 05.49.55.33.19, fax : 05.49.60.21.29

Récompense

Le film *L'Origine du monde*

a obtenu le prix du meilleur

film éducatif au 15^e festival

du film sur l'art de

Montréal. Réalisé par Jean-

Paul Fargier, ce film a été

coproduit par le musée

d'Orsay, Arte et Ex Nihilo, et

est édité en vidéo cassettes

par le Rmn et Arte vidéo.

spectacles

Carte blanche à la Maison des cultures du monde au théâtre Duchamp-Villon à Rouen. Une semaine de spectacles de musique et de danse réunira pour l'occasion des Indiens, des Cubains, des Maliens, des Gitans etc, qui traduiront la grande diversité des cultures du monde.

Mais avant toutes ces festivités métissées, la maison des cultures du monde organisera avec le concours du *Monde de l'éducation, de la culture et de la formation*, un colloque sur *Les cultures et le racisme* où interviendront plusieurs personnalités, parmi lesquelles Leïla Shahid déléguée générale de la Palestine en France, Gisèle Halimi ou Armand Gatti.

2 - 7 juin. Maison des cultures du monde, 101 boulevard Raspail, 75006 Paris, 01.45.44.72.30. Fax : 01.45.44.76.00.

Noces de sang. En 1997, le Conservatoire national supérieur d'art dramatique a modifié le cursus des élèves de troisième année, en instaurant quatre ateliers-spectacles, désormais ouverts au public. Ainsi, les élèves qui achèvent leurs études peuvent travailler avec des metteurs en scène renommés, et présenter un véritable spectacle.

En février et mars 1997, les ateliers ont été dirigés par des professeurs du Conservatoire, Philippe Adrien et Jacques Lassalle ; puis Jacques Nichet a signé une mise en scène en tant que "maître invité". Dans le cadre d'un quatrième atelier, avec un "maître étranger", la parole est donnée aux directeurs du théâtre Sfumato de Bulgarie, Margarita Mladenova et Ivan Dobtchev.

Du 9 au 13 juin prochain, à 19h30, dans la salle du Cfpts (Centre de formation professionnelle des techniciens du spectacle) à Bagnolet, ils présenteront *Noces de sang*, de Federico Garcia Lorca.

Les journées de juin sont désormais réservées aux élèves de première et deuxième année.

Rens : 01.42.46.12.91.

Réservations téléphoniques obligatoires au 01.53.24.90.16.

écouter, voir

Aide aux auteurs : commission d'aide à la création dramatique. A la suite de la réunion des 16 et 17 janvier 1997 de la commission d'aide à la création dramatique, 39 projets ont été retenus pour un montant global de 2 430 000 F. 18 textes présentés par des auteurs, 5 textes présentés par des adaptateurs, 3 projets de *recherche théâtrale* et 2 projets de *première reprise*. Par ailleurs, 11 aides d'encouragement ont été attribuées.

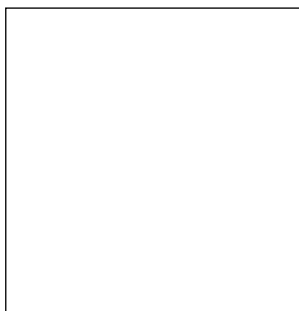
La prochaine réunion de la commission se tiendra le 5 et 6 juin 1997.

Angelin Preljocaj, invité par le New-York City Ballet. C'est la toute première fois qu'un chorégraphe français est convié par la prestigieuse troupe américaine, fondée en 1948 par George Balanchine.

La création de son ballet, *La Stravaganza*, interprétée par 12 danseurs de la compagnie américaine doit avoir lieu le 22 mai à New-York.

La rencontre entre l'univers du chorégraphe et le style balanchinien devrait faire date.

Cette invitation est une affirmation de la vitalité de la jeune danse française et de l'attrait qu'elle exerce sur le monde chorégraphique international.



© Kevin Westenberg

Angelin Preljocaj, chorégraphe.

nominations

SALVADOR GARCIA, ancien directeur de la scène nationale de Blois-la Halle aux Grains est nommé directeur de Bonlieu - scène nationale d'Annecy.

GILDAS LE BOTERE, ancien directeur de l'association bourguignonne culturelle de Dijon est nommé directeur de la Halle aux Grains - scène nationale de Blois.

GÉRARD MARCON, ancien directeur administratif de la scène nationale de Sartrouville est nommé directeur de la scène nationale de Petit-Quevilly.

BERNARD MASSAT a été nommé, le 7 avril 1997, directeur administratif et financier de la Réunion des musées nationaux. Il a précédemment exercé des fonctions administratives et financières de contrôle de gestion et d'audit dans les groupes Thomson et Pechiney.

HÉLÈNE DUSSAUCHOY est nommée chargée de la communication au conservatoire national d'art dramatique de Paris. Elle exerçait auparavant les mêmes fonctions au sein du département des affaires internationales du ministère de la culture.

LAURENT MAILLAUD est nommé chargé de la communication au département des affaires internationales du ministère de la culture.

Glossaire

Afaa : association française d'action artistique, **Bnf** : bibliothèque nationale de France, **Bpi** : bibliothèque publique d'information, **Cnap** : centre national des arts plastiques, **Cnc** : centre national de la cinématographie, **Cnl** : centre national du livre, **Cnmhs** : caisse nationale des monuments historiques et des sites, **Cnp** : centre national de la photographie, **Crl** : centre régional des lettres, **Da** : direction de l'architecture, **Daf** : direction des archives de France, **Dag** : direction de l'administration générale, **Dai** : département des affaires internationales, **Dap** : délégation aux arts plastiques, **Ddf** : délégation au développement et aux formations, **Dep** : département des études et de la prospective, **Dglf** : délégation générale à la langue française, **Dic** : département de l'information et de la communication, **Dll** : direction du livre et de la lecture, **Dmd** : direction de la musique et de la danse, **Dmf** : direction des musées de France, **Dp** : direction du patrimoine, **Drac** : direction régionale des affaires culturelles, **Dts** : direction du théâtre et des spectacles, **Ensad** : école nationale supérieure des arts décoratifs, **Ensb-a** : école nationale supérieure des beaux-arts, **Ensci** : école nationale supérieure de création industrielle, **Rmn** : réunion des musées nationaux.

Portes ouvertes dans les écoles d'art

- L'Ensad présente

les diplômés de 4^e et 5^e

années de ses élèves à

la Chapelle de la Sorbonne

du 14 au 17 juin

(place de la Sorbonne,

75005 Paris).

- L'Ensb-a ouvre ses ateliers

au public les 27 et 28 juin.

(14 rue Bonaparte,

75006 Paris).

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Stéphane Martin. RÉDACTEUR EN CHEF : Françoise Pams. RÉDACTION : Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65, Sophie de Castelna 01.40.15.82.95, Florent Thiboult 01.40.15.81.41. COMITÉ DE RÉDACTION : Jacques Bordet, Didier Cossé, Hélène Dussauchoy, Robert Fohr, Nicole Gasser, Brigitte Jais, Amal Lahlou, Martine Lehmanns, Dominique Lesterlin, Catherine Merlihot, Lionel Prévot, Anne Racine, Jacques Vincent. MISE EN PAGE (PAO) : Sophie de Castelna. Pour recevoir la lettre d'information, adresser une demande écrite au Dic, ministère de la Culture, 3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01. Fax : 01.40.15.82.72. CONCEPTION GRAPHIQUE : Polytechniques. IMPRIMEUR : Maulde et Renou. NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE : 1290 AD. Nouvelle série. Le numéro : 2 F. TIRAGE : 29 000 ex. MINTEL : 3615 Culture. INTERNET : <http://www.culture.fr>